AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C0582
FR0000121147-FS0191

17 mars 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FAURECIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 mars 2021, la société de droit néerlandais Stellantis N.V. (Singaporestraat 92-100, 1175 RA Lijnden, Pays-Bas) a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 mars 2021, les seuils de 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société FAURECIA et détenir 1 167 638 actions FAURECIA représentant autant de droits de vote, soit 0,85% du capital et 0,84% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une distribution d'actions FAURECIA détenues par la société Stellantis N.V. à ses actionnaires[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 138 035 801 actions représentant 139 573 493 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. notamment communiqué diffusé par la société Stellantis le 10 mars 2021 et D&I 220C5146 du 25 novembre 2020.